

UTBM – Site de Sevenans

90010 BELFORT Cedex

Marché n°2608_SP_ Transfert Ecole Espera SBARRO

Marché à procédure formalisée – Marché de fournitures et services

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

**Transfert des ateliers et magasins de la formation
prototypiste de l'école Espera Sbarro du lycée G. Tillion de
Montbéliard au bâtiment Mattern Lab de Sochaux**

Contacts

Ecole Espera SBARRO :

- Directeur : Anthony WECK, anthony.weck@utbm.fr

Service Patrimoine :

- Responsable : Hervé DURUPT, herve.durupt@utbm.fr

1	Introduction.....	3
2	Présentation de l'UTBM	3
3	Contexte du projet de déménagement	4
4	Description	4
4.1	Locaux actuels.....	4
4.2	Futurs locaux.....	7
5	Contraintes.....	9
6	Prestations attendues	9
6.1	Protection de sol	10
6.2	Transfert des activités Sbarro	10
6.2.1	Chronologie du transfert	10
6.2.2	Détails du transfert.....	11
6.3	Transfert de la périphérie	11
6.4	Produits chimiques de la zone de préparation résine-polyester.....	11
6.5	Machines-outils et équipements à ferrailler.....	12
6.6	Assurances	12
7	Prestations à la charge de l'UTBM	12
7.1	Avant le transfert	12
7.2	Pendant le transfert.....	13
8	Planning prévisionnel.....	13

1 Introduction

Le présent cahier des charges présente les attentes de l'Université de Technologie Belfort Montbéliard (UTBM) concernant le projet de transfert de l'école Espera SBARRO. Ce document reprend les prestations attendues par la société de déménagement, les prestations à la charge de l'UTBM ainsi que les modalités et les contraintes de ce déménagement. Il présente aussi et de manière très générale la chronologie du transfert et le planning prévisionnel du projet de déménagement.

2 Présentation de l'UTBM

L'Université de Technologie de Belfort Montbéliard est une école d'ingénieur publique répartie sur 3 campus, Belfort, Sevenans et Montbéliard. L'UTBM rassemble plus de 2500 étudiants et près de 400 personnels (enseignants-chercheurs, administratifs et techniques).

Créée en 1999, l'UTBM est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Membre du réseau des universités de technologie, elle est née du regroupement de deux établissements d'enseignement supérieur : l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Belfort et l'Institut Polytechnique de Sevenans. L'UTBM est dirigée par Ghislain Montavon. L'UTBM forme des ingénieurs rapidement opérationnels, particulièrement adaptables aux évolutions de la technologie et aux mutations de la société. Ses formations s'appuient sur les activités de recherche et sur la valorisation. L'UTBM propose 9 formations d'ingénieurs dont 4 formations par apprentissage. Des informations supplémentaires sur l'UTBM sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.utbm.fr/utbm/universite-de-technologie/>



Les formations au sein de l'UTBM sont regroupées dans 4 pôles différents. Les 4 pôles Synergie sont :

- Le pôle mobilités et transports du futur, basé à Montbéliard
- Le pôle énergie et informatique, basé à Belfort
- Le pôle industrie 4.0, basé à Sevenans
- Le pôle Humanités



Parmi ces 4 pôles, le projet de transfert de l'école Espera SBARRO concerne le pôle Mobilités et transports du futur dirigé par Mme Marie Pierre PLANCHE.

3 Contexte du projet de déménagement

La formation ESPERA Sbarro est une école unique en France dédiée au design automobile, à la conception et à la réalisation de prototypes roulants. Elle est rattachée à la formation continue de l'UTBM. Située à Montbéliard, au sein des ateliers mécaniques du lycée Germaine Tillion (ex-lycée Viette), elle forme chaque année une vingtaine de stagiaires qui réalisent 2 véhicules au cours des 10 mois du cursus. Le diplôme obtenu (niveau 3) est celui de styliste prototypiste automobile.

Les stagiaires sont encadrés par 5 formateurs dont le directeur de l'école Anthony Weck.



L'école est installée depuis une quinzaine d'année au sein des ateliers de mécanique automobile du lycée Viette devenu lycée Germaine Tillion.

Les formations du lycée nécessitent un surcroît de surfaces d'atelier à court terme, impliquant le transfert de l'école Sbarro sur un autre site du département.

Sbarro démarrera sa nouvelle session de formation 2026-2027 sur la commune de SOCHAUX dans un bâtiment de la SEM PMIE.

4 Description

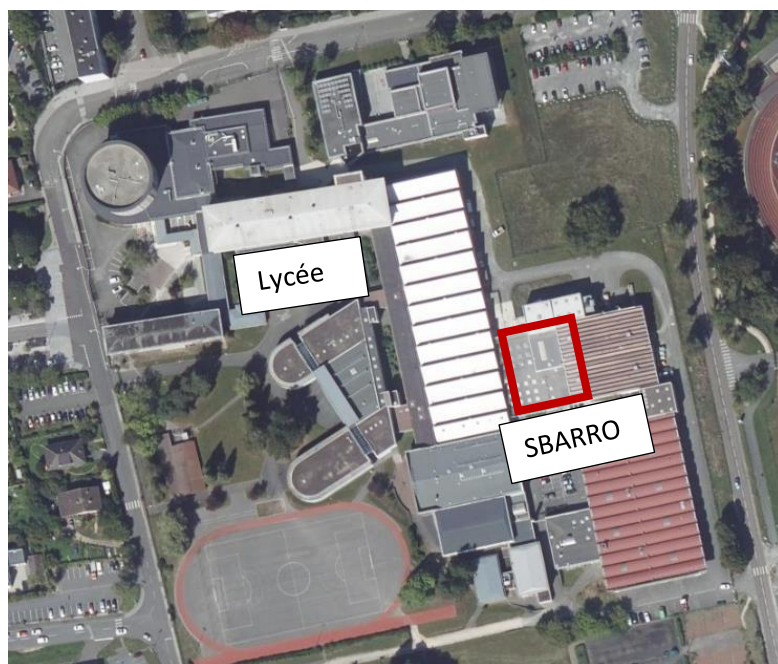
4.1 Locaux actuels

Lieu d'enlèvement :

Lycée Germaine Tillion, Ateliers de mécanique

Rue Gaston Pretot

25000 Montbéliard



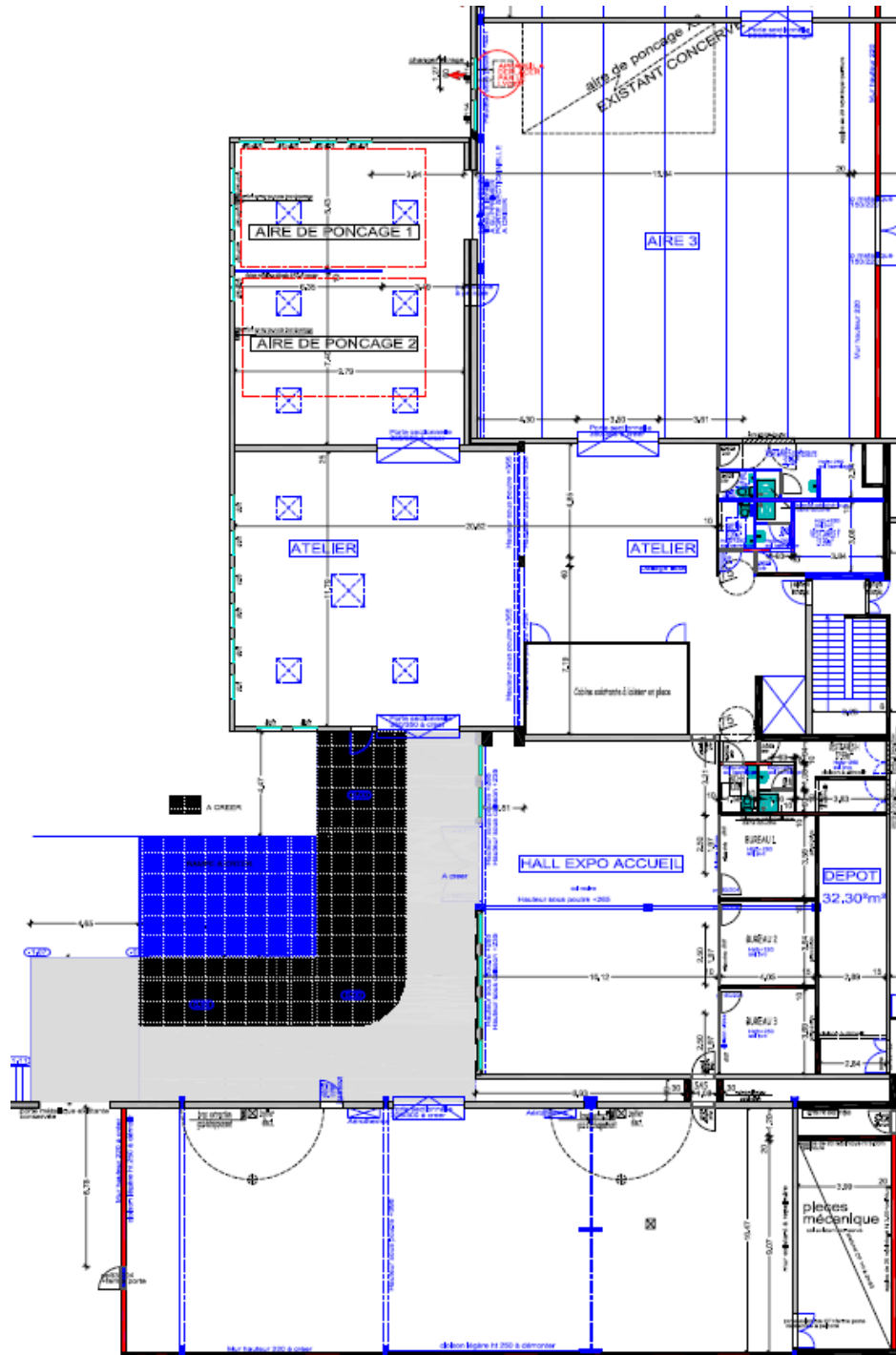
L'accès au site se fait, côté atelier, par la rue Gaston Pretot, à proximité d'un parking de l'Axone.

Un grand portail coulissant permet le passage de camions classiques de déménagement voir de camions semi-remorque.

Camion de déménagement et chariots élévateurs (type Fenweek) peuvent arriver au pied des ateliers Sbarro via la voirie interne du lycée

Les activités de l'école Sbarro occupent une surface de l'ordre de 1500 m² en totalité de plain-pied.

L'accès aux ateliers à proprement parlé se fait via une porte sectionnelle (Larg 3,5m Haut 3 m). Il en est de même pour la partie show-room (porte sectionnelle Larg 3,4 m Haut 2,35m) dans laquelle sont parqués la plupart des prototypes fabriqués. La zone bureaux est accessible directement depuis l'espace d'exposition show-room. Enfin, la partie stockage dispose d'une porte sectionnelle extérieure de 3 m de large sur 3,5m de hauteur.



Les 3 zones précitées (showroom hall d'exposition, ateliers et stockage) sont desservies par une dalle extérieure, elle-même connectée à la voirie interne du lycée via une rampe d'accès (en bleu sur plan).



Zone usinage



Zone mécanique



Rayonnages de consommables



Rayonnages quincaillerie



Atelier mécanique



Parc à fers



Machine outil à mettre au rebut



Cisaille

Les zones d'activités Sbarro sont réparties de la manière suivante :

Intitulé	Identification sur plan	Surface
Stockage prototypes Stockage équipements Stockage machines-outils HS	<i>Sans appellation en bas de plan</i>	300 m ²
Magasin outillages et consommables	Pièces mécaniques	40 m ²
Showroom	Hall expo - Accueil	140 m ²
Bureaux (3)	Bureaux (3)	40 m ²
Bloc vestiaires douches Bloc sanitaires	Vestiaires	50 m ²
Atelier mécanique Usinage	Atelier	250 m ²
Atelier maquettage Parc à fers	Aire 3	250 m ²
Aire de préparation Cabine ponçage	Aire de ponçage 1 Aire de ponçage 2	130 m ²
Aire de préparation Résine Polyester	<i>Non représentée sur plan</i> <i>Partie supérieure du plan</i>	100 m ²
		1300 m ²

4.2 Futurs locaux

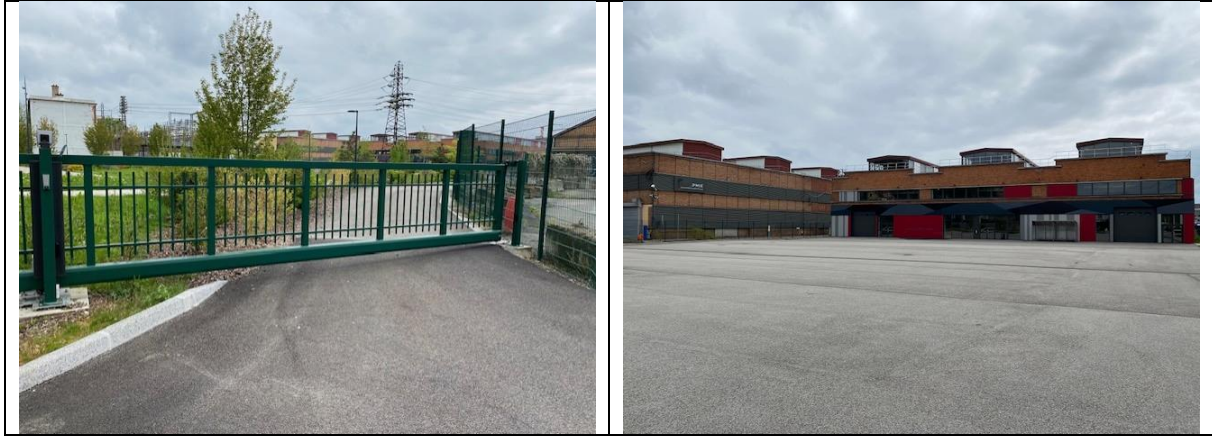
Lieu de livraison :
Bâtiment Mattern LAB
2 rue du stade
25600 Sochaux



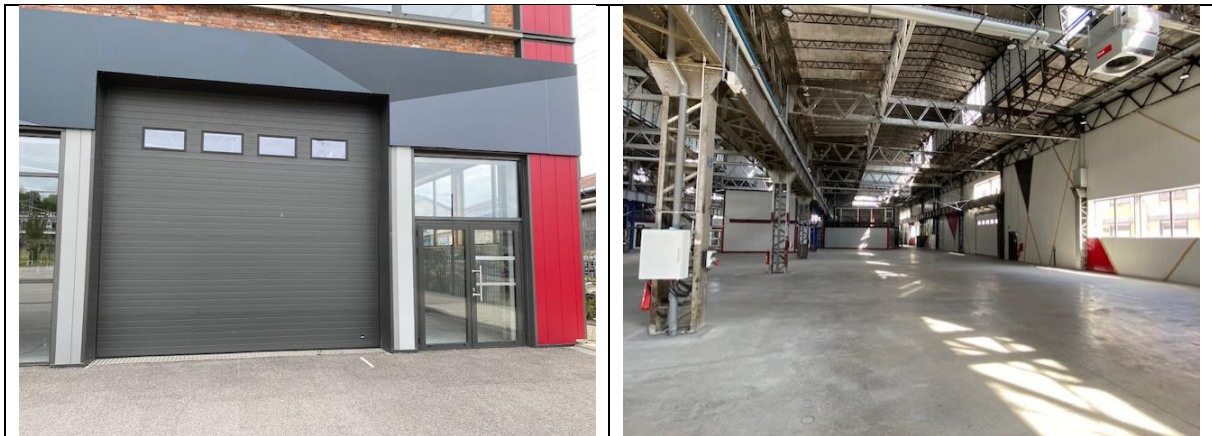
Le bâtiment Mattern Lab de la SEM PMIE est situé en bordure de la zone industrielle Stellantis.

La rue 103, ex-rue interne du site Stellantis permet le passage de gros porteur, y compris le grand parvis de la façade Nord du Mattern Lab. Un portail coulissant de largeur suffisante pour un camion de déménagement protège l'entrée au site et au grand parvis.

L'espace SBARRO (en encadré rouge ci-dessus) est accessible de plain-pied depuis le parvis extérieur via une grande porte sectionnelle (4,5m x 4 m).



L'espace intérieur, sans cloisonnement dans la partie atelier, permet l'évolution d'équipement de levage (chariots élévateurs de type Fenwick), facilitant la mise en place des machines-outils transférées depuis Montbéliard.



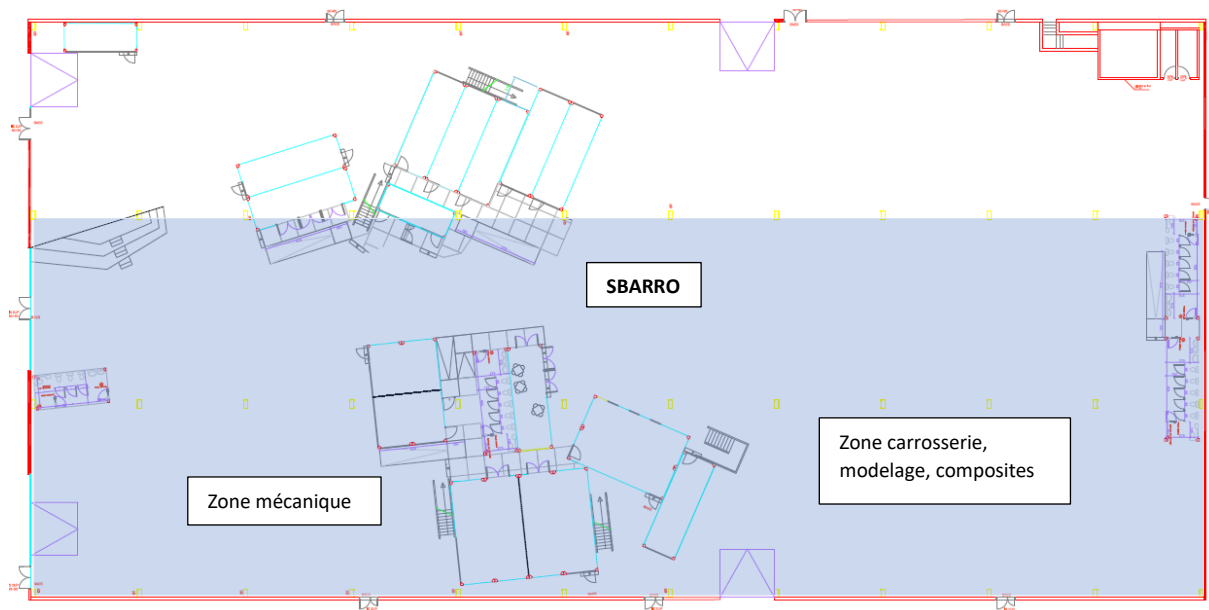
Le bâtiment Mattern Lab d'une surface au sol de près de 5000 m² (100m x 49 m) se décompose en 3 grands espaces ou cellules longitudinales de 1600 m².

L'école Sbarro s'installera au sein de 2 cellules (cellule centrale et cellule sud) accessible en partie Ouest par la porte sectionnelle et en partie centrale par une double porte classique.

La partie tertiaire de l'école SBARRO (bureaux, salles de cours et/ou de réunion, espaces de vie) est matérialisée par plusieurs conteneurs aménagés en conséquence.

La partie douches, vestiaires et sanitaires sera également aménagée au moyen de conteneurs, positionnés au fond de la cellule dédiée aux espaces Sbarro.

Restent disponibles, de part et d'autre la partie centrale tertiaire, plus de 1500 m² libres permettant l'implantation de l'ensemble des machines et équipements présents actuellement à Montbéliard.



Un plan d'aménagement précis des machines et équipements établi par l'équipe Sbarro sera transmis au titulaire du marché avant démarrage du transfert.

Deux espaces clos, au sein de la zone modelage-composites, seront réservés à l'implantation d'une cabine peinture et d'une aire de préparation carrosserie. Ces 2 espaces figureront sur le plan transmis avant prestation, de même que les espaces réservés au stockage et à l'exposition des différents prototypes réalisés par les stagiaires de l'école.

Il est rappelé que le transfert des prototypes roulants est réalisé en interne, il n'est donc pas inclus dans les prestations du présent marché.

5 Contraintes

Les locaux du lycée G. Tillion doivent être libérés en totalité au plus tard le 21/08/2026.

Une prestation de nettoyage fin après déménagement est prévue par l'UTBM, via son prestataire ERIGE en charge de l'entretien des locaux de son site de Montbéliard.

Cette prestation pourra être réalisée fin août entre le 24 et le 28 août 2026.

Le titulaire du présent marché peut intervenir à compter du 29 juin 2026, la plage possible des prestations de déménagement/aménagement comprend donc les semaines S27 à S34.

6 Prestations attendues

Les prestations à réaliser par la société de déménagement sont :

- La protection du sol du showroom (parquet flottant sur résine)
- L'enlèvement des machines, équipements, outillages, fournitures et mobilier à Montbéliard
- Le transport jusqu'à Sochaux (4 kms pour environ 10 min de trajet)
- Le déchargement des machines, équipements, rayonnages, outillages, mobilier...
- La mise en place des machines et équipement selon le schéma d'implantation fourni par Sbarro
- L'enlèvement et le ferrailage des machines identifiées comme obsolètes par Sbarro
- La livraison des matériels d'emballage (cartons, caisses, racks...)
- Le déploiement des moyens de levage et de manutention adaptés

Le déménagement concerne aussi les bureaux, armoires et les stocks de matières premières et consommables présents à Montbéliard, le titulaire devra donc prendre en charge le transfert de cet ensemble en complément des équipements des ateliers.

Un inventaire des principales machines a été réalisé. Il recense toutes les machines avec leurs dimensions, leur poids et les équipements qui les accompagnent.

6.1 Protection de sol

Avant toutes opérations de manutention à Montbéliard la société de déménagement devra assurer la protection du sol du showroom pour ne pas détériorer le parquet flottant de cette zone. Une allée de circulation sera créée à l'aide de mousse et de plaques Isorel scotchées entre elles permettant un passage protégé entre la porte d'accès à l'atelier et la porte sectionnelle du hall d'exposition.

Cette protection sera laissée sur site jusqu'à la fin du projet de transfert et sera remplacée par la société de déménagement en cas de détérioration pour garantir la protection tout au long du déménagement.

6.2 Transfert des activités Sbarro

L'objectif de l'opération est un transfert complet des activités et matériels Sbarro du site de Montbéliard vers le site de Sochaux. A l'issue du transfert, les surfaces occupées au lycée G. Tillion seront totalement vides, l'ensemble des éléments mobiles (non assemblés à la structure du bâtiment) seront ainsi retirés pour implantation à Sochaux ou mise au rebut.

Les équipements des ateliers (machines-outils, établis, marbres, outillages portatifs...) constituent le cœur de la prestation souhaitée. Il faut y ajouter les équipements d'atelier associés (stocks de consommables), les équipements tertiaires périphériques (bureaux, fauteuils, armoires, matériels informatiques) ainsi que les équipements sanitaires (vestiaires).

L'annexe 1 du présent cahier des charges recense l'essentiel des machines et équipements des ateliers. Le premier onglet du fichier excel reprend sans distinction toutes les machines et équipements, le second synthétise tout ce qui est conservé et déplacé vers le site de Sochaux, le 3^e onglet dresse l'inventaire de tous les équipements affectés au stockage (rayonnages, armoires, consommables) et enfin le 4^e et dernier onglet regroupe les équipements et machines à mettre au rebut.

La cabine d'aspiration de l'aire de préparation ainsi que la cabine résine-polyester ne seront pas démontées/déposées dans cadre du transfert. Seul le contenu de ces 2 structures est transféré.

6.2.1 Chronologie du transfert

La zone tertiaire à Sochaux se situant « au fond et sur le côté » de l'espace Sbarro, il convient de transférer en premier lieu les 3 bureaux des formateurs ainsi que l'espace réunion du showroom. L'équipe logistique UTBM se chargera au préalable de meubler les salles d'enseignement de cette zone tertiaire.

Le mobilier des blocs douches/vestiaires sera également transféré au cours de ce premier temps.

Les machines-outils et équipements de l'espace mécanique seront déplacés dans un second temps car à proximité immédiate de la nouvelle zone tertiaire.

Le candidat proposera dans son offre sa propre organisation du transfert du stockage actuel d'outillages et de consommables pour les zones d'usinage, de mécanique, de chaudronnerie et de formage. Il en est de même pour les équipements liés aux activités de maquettage avec le matériel et les produits de la zone de préparation résines-polyester.

6.2.2 Détails du transfert

Afin d'optimiser la manutention des machines, équipements, magasins et de respecter leur implantation définitive, le titulaire proposera une méthodologie de transfert détaillé pour chacune des zones du schéma d'implantation établi et fourni par Sbarro.

Il est précisé que l'ensemble des véhicules prototypes réalisés par l'école Sbarro, exposés dans le showroom ou rangés dans l'espace de stockage sera transféré à Sochaux par des moyens internes. Le déplacement des prototypes n'est donc pas à inclure dans les prestations du candidat.

6.3 Transfert de la périphérie

En plus des différentes machines à déménager, la société de déménagement devra assurer le transfert des équipements périphériques aux machines ainsi que le mobilier présent dans l'atelier. Les armoires et équipements liés à une machine en particulier sont recensés pour éviter les pertes et le mobilier restant sera réparti dans les nouveaux locaux. Le mobilier de l'atelier se compose de servantes à roulettes, d'armoires hautes, d'établis, de tables et de tabourets. Les différents stocks de matière (métaux mais aussi consommables en mécanique générale et carrosserie) devront eux aussi être transférés (contenus et contenant).

Si la société de déménagement vide les armoires et rayonnages pour le transport, il est de sa responsabilité d'identifier les différents éléments (avec Rolls + étiquettes) pour pouvoir les remettre dans les armoires et rayonnages appropriés à Sochaux.

Des cartons et/ou des caisses devront être fournis aux personnels Sbarro par la société de déménagement avant le déménagement pour qu'ils puissent emballer leurs affaires personnelles. Des lots d'étiquettes seront fournis pour identifier les cartons et les caisses selon leur destination et la personne ou la machine associée.

Pour rappel, le mobilier des bureaux du personnel est à transférer au même titre que l'ensemble des équipements et matériels des ateliers.

6.4 Produits chimiques de la zone de préparation résine-polyester

La société de déménagement se chargera de la collecte et du transport des différents produits chimiques utilisés dans l'aire de préparation résine-polyester. Il s'agit principalement de solvants inflammables (acétone), de résine polyester, mastics et vernis utilisés en carrosserie automobile.



Les différents mastics et autres résines sont contenus dans des bidons ou pots de capacité réduite, eux-mêmes stockés dans une armoire prévue à cet effet (armoire à produits inflammables). Le

prestataire fournira des caisses adaptées au transport pour le contenu de cette armoire et pourra utiliser les différents bacs de rétention pour le transport jusqu'au site de Sochaux.

Plusieurs fûts de 200 litres de produits chimiques inflammables (acétone) ou d'huile usagée sont également à transférer avec leur système de rétention.

L'annexe 3 recense l'ensemble des produits chimiques utilisés et stockés par l'école Sbarro ainsi que leur classement ADR respectif. Le candidat devra justifier son habilitation à transporter les produits recensés ou à défaut produire la ou les habilitations de son sous-traitant le cas échéant.

6.5 Machines-outils et équipements à ferrailer

Quelques machines-outils et plusieurs équipements (voir annexe 1) ne faisant pas partie du transfert sont répertoriés avec leurs dimensions et repérés dans les locaux du lycée. Ces machines/équipements devront être évacués, transportés chez un prestataire de traitement des déchets et détruits avec l'émission d'un certificat de destruction.

La société de déménagement devra également livrer ou faire livrer une benne DIB ainsi qu'une benne à métaux, mettre en place ses 2 bennes à proximité des ateliers Sbarro de Montbéliard pour évacuer les déchets divers générés pendant l'enlèvement des machines et équipements. Sbarro libérera un espace extérieur proche de ses ateliers pour déposer les bennes. La société de déménagement se chargera des rotations des bennes à effectuer par le prestataire de gestion des déchets.

6.6 Assurances

Le titulaire justifiera de la souscription d'une assurance au titre de sa responsabilité civile professionnelles (marchandises transportées) garantissant les risques liés à l'exécution des prestations, ainsi que des conséquences éventuellement dommageables de cette exécution. Les garanties souscrites devront être suffisantes eu égard à l'ampleur des prestations. Elles devront être illimitées pour les dommages corporels.

En cas de déménagement de matériels ou de mobiliers de valeur significative, l'UTBM se réserve la possibilité de demander au titulaire la souscription d'une assurance « *Ad Valorem* ». Une demande de devis sera alors transmise au titulaire avec indication de la valeur du ou des biens à déménager.

Le titulaire devra faire parvenir à l'UTBM un devis dans les 10 jours ouvrés maximum suivant la transmission de la demande.

7 Prestations à la charge de l'UTBM

7.1 Avant le transfert

Avant déménagement, l'UTBM s'engage à réaliser les prestations suivantes sur les machines-outils :

- Le nettoyage des machines (huiles, copeaux)
- La consignation totale des machines (tous fluides)

Un schéma d'implantation très général sera fourni par Sbarro à la société de déménagement pour la mise en place des machines. Cependant l'implantation des équipements et du mobilier peut évoluer au cours du transfert.

Les collaborateurs SBARRO se chargeront d'emballer leurs affaires à l'aide du matériel d'emballage fourni par la société de déménagement au préalable. Ils emballeront leurs affaires personnelles et les

biens n'étant pas rangés dans une armoire ou une servante. Ils devront également étiqueter leurs affaires à l'aide des étiquettes nominatives fournies par la société de déménagement. Les postes informatiques (et les téléphones, imprimantes, scanners personnels, ...) seront débranchés avant le déménagement et leur reconnexion se fera par le service informatique de l'UTBM.

Un plan de prévention sera rédigé par les services de l'UTBM et signé par la société de déménagement avant le début des opérations de transfert.

Les différents accès et les espaces nécessaires au passage et au travail des déménageurs seront libérés et ouverts par les collaborateurs Sbarro.

7.2 Pendant le transfert

Présence a minima d'un collaborateur SBARRO sur chacun des sites pendant la durée du transfert de l'école.

Les zones de manutention et de déchargement seront libérées pour permettre aux déménageurs de travailler en toute sécurité.

La reconnexion et la remise en route des machines ainsi que des postes informatiques seront réalisées par les services de l'UTBM et/ou un prestataire extérieur une fois le transfert terminé.

8 Planning prévisionnel

L'annexe 2 propose un planning prévisionnel d'intervention sur 4 semaines pleines, avec une version démarrant dès le 29 juin 2026 et à l'inverse une version terminant à la date butoir du 21 août 2026.

La durée de 4 semaines est purement indicative, le candidat proposera sa propre durée de prestations ainsi que ses plages d'intervention qui seront nécessairement comprises entre le 29 juin et le 21 août 2026. Un démarrage fin juin ou début juillet suivi de prestations continues serait préférable à des prestations discontinues se terminant fin août 2026.